

Les entreprises périgourdines investissent et se modernisent

Quatre entreprises périgourdines du foie gras s'associent pour garantir l'avenir de l'IGP Périgord et anticiper la réglementation européenne de 2016.

Le Périgord incontournable pays du foie gras. L'indication géographique protégée (IGP) foie gras du Périgord, qui impose d'élever, d'abattre et de transformer le produit dans un des 24 cantons de Dordogne ou limitrophes, a le vent en poupe. Le marché a progressé de 21 % en quelques années avec quel-

que 3,3 millions de canards abattus. Et demain sans doute beaucoup plus. « *A l'étranger le terme Périgord est beaucoup plus connu que Sud Ouest et cela va constituer notre marque Premium* », explique Thierry Blandinières, le patron de Delpey-rat. L'entreprise filiale du groupe coopératif Maisadour va ainsi réactiver ses installations de Payrignac une commune du Lot bénéficiant de l'IGP Périgord, mais qui ne servaient que d'entrepôt. Le groupe avait fait le choix de concentrer l'abattage sur ses installations landaises. Une cinquantaine

d'emplois devraient être créés sur trois ans et 2 millions d'euros investis. C'est la coopérative Terres du Sud qui fournira les canards. « *Nous voulons segmenter l'offre et notre objectif est d'arriver à 1 million de canards avec cette offre premium d'ici à cinq ans* », précise Thierry Blandinières.

Abattoirs neufs

A côté du poids lourd, d'autres acteurs s'associent. A l'image des transformateurs Valette Foie Gras et Sarlat Périgord Foie Gras, de la coopérative La Périgourdine et de Sanders Périgord, qui fournit la nourriture pour animaux. Ensemble, ils vont investir 5 millions d'euros dans les années à venir. Une partie sera consacrée à un abattoir flamboyant neuf qui emploiera une vingtaine de personnes à partir de septembre 2015 et remplacera des ateliers vieillissants, « *avec une capacité de production de 500.000 têtes par an* », prévoit Xavier Gombert, directeur de Sarlat Périgord Foie Gras.

Un investissement important qu'il faudra rentabiliser, alors que la filière doit faire face aux évolutions de la réglementation européenne imposant, à partir du 1^{er} janvier 2016, le passage aux cages collectives. « *L'investissement dans une salle de gavage neuve est d'environ 250.000 euros* », indique Xavier Gombert, qui estime que 40 % des 170 producteurs, souvent âgés, consentiront à cet investissement.

A travers un fonds de 1 million d'euros, qui servira à accorder des prêts bonifiés, les industriels veulent d'ici à cette date, favoriser l'installation d'une trentaine d'éleveurs et d'une autre trentaine de gaveurs.

— F. N.

